Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026058-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/058 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire précise que le tarif adulte serait à reconsidérer, compte tenu de la hausse des tarifs pratiqués par la cuisine centrale de Scaër.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif adulte à 5.57 € (prix refacturé par le prestataire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tarif fixé à 5.57 € par adulte, à compter du 1er septembre 2026.

Les tarifs concernant la tarification sociale sont sans changement à savoir :

Tranches	Quotient familial	Tarif
1	De 0 à 700	0.90 €
2	De 701 à 1000	1€
3	au – delà de 1001	3€

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)